

COMITÉ DE RELATIONS INDUSTRIELLES RENCONTRE DU 17 JUIN 2010

PRÉSENCES : Sylvain Desgagné, Yoland Dubé
Michel Dufour, Gaétan Gagné, Marc Pelletier, François Plourde,
Dave Potvin, Ginette Laliberté

ABSENCES : Philippe Campeau, Pierre Deschênes

INVITÉS : Sébastien Boivin, Ghislain Pomerleau, Thierry Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sylvain souhaite la bienvenue à tous et débute la réunion en lisant l'ordre du jour. Il demande s'il y a des sujets à ajouter à l'ordre du jour :

Le syndicat demande d'ajouter au divers le point suivant :

14.1 Libération des employés lors d'un décès (funérailles)

2. RETOUR SUR LES POINTS NON RÉGLÉS DU CRI DU 20 MAI 2010

La plupart des points reviennent à l'ordre du jour.

Le syndicat mentionne que les primes lors des libérations syndicales ne sont toujours pas réglées pour les cols blancs.

3. LISTE DES EMPLOYÉS ABSENTS, DÉPART À LA RETRAITE ET VOLONTAIRE

La direction remet la liste au syndicat. Le syndicat en prend connaissance.

4. SUIVI DES SOUS-TRAITANTS ACTUELS ET PRÉVUS POUR LE MOIS DE AVRIL 2010

La direction remet le tableau du suivi des sous-traitants au syndicat et en fait la lecture.

5. RELATIONS DE TRAVAIL (SYNDICAT)

Suite au décès d'Alain Petit, le syndicat indique qu'il n'y a pas de concret sur le terrain et qu'il n'y a pas d'avancement tangible, ça n'avance pas comme il le voudrait que ce soit au niveau de la santé sécurité qu'au niveau des relations de travail. Il ne reste qu'un doigt sur la perche et la perche n'est pas très longue. Le syndicat a proposé des solutions avec Fullspectrum ou dans OBO1, également des

des solutions ont été proposées au CSS et elles n'ont pas été retenues. Nous nous en allons dans un entonnoir jusqu'à la prochaine négociation.

Une assemblée générale des membres aura lieu le 27 juin prochain où nous présenterons notre bilan des 6 derniers mois et notre vision des relations de travail et de la santé sécurité. Le président du syndicat mentionne qu'il assistera au CSS vendredi matin le 18 juin pour prendre acte des discussions et fera un rapport au bureau exécutif des TCA à Toronto. Le syndicat est là pour protéger ses travailleurs et défendre leurs droits. Même si les relations de travail sont interrompues, le syndicat va continuer avec le CSS, la santé et la sécurité des travailleurs est primordiale et nous allons continuer à défendre les travailleurs. Il y a beaucoup d'histoires d'horreur en santé sécurité et il y a des problèmes au niveau de la supervision. Quand on a des problèmes avec nos délégués, on les règle.

Plusieurs discussions ont lieu et la direction mentionne qu'il faut travailler dans le même sens et qu'il faut se faire confiance. L'équipe de direction est entrain de se restructurer et qu'il faut revenir à la base ou à la case départ pour éviter ces événements malheureux. Les employés et l'employeur ont des responsabilités.

Le syndicat mentionne que la carte de travail, ça ne marche pas et qu'il n'y a pas de suivi, la supervision ne joue pas son rôle et s'il faut bloquer des places de travail, on le fera. Il y a des superviseurs qu'ils l'ont et d'autres pas, c'est à vous à régler les problèmes de supervision.

6. LETTRE D'ENTENTE – REMPLAÇANT TEMPORAIRE SOUS-TERRE # 11 ET # 4A

Le syndicat mentionne que cette lettre ne définit pas le nombre de postes temporaires ainsi que la durée. Le syndicat va prendre le temps de bien étudier cette lettre avant de la signer.

7. AFFICHAGE POSTE DE JOURNALIER SOUS-TERRE

Le syndicat n'a pas eu le temps de l'analyser et va revenir avec leur décision.

8. POSTE D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE

Pour le moment, ce projet est mis sur la glace. Le surintendant santé-sécurité – Développement durable va revoir l'ensemble de ses effectifs et une décision sera prise à ce moment-là.

9. DÉMÉNAGEMENT BUREAU DU SYNDICAT

Le sujet devrait être l'emplacement d'un local convenable pour les premiers soins. Dans quelques jours, la direction va avoir des réponses à ce sujet. Ensuite, elle va prendre sa décision et fera le suivi.

10. STATIONNEMENT

La direction explique que le contrôle des vignettes pour 300 employés est tout un défi. Le projet (construction) tire à sa fin, cela ne vaut pas la peine de mettre en branle tout un système pour quelques cas isolés. Un rappel au niveau des gardiens sera fait à ce sujet.

11. OBO 2 –ROUYN-NORANDA (SUIVI)

Plusieurs membres ont participé à cette rencontre. François va faire un rapport et l'envoyer à Renaud Adams.

12. GRIEFS

0194 : *Travail fait par un sous-traitant :*

✓ Réponse donnée au syndicat le 1^{er} juin 2010.

0164 : *Travail syndiqué effectué par un contremaître :*

✓ Réponse donnée au syndicat le 26 mai 2010.

0003: *Horaire mécanique concentrateur :*

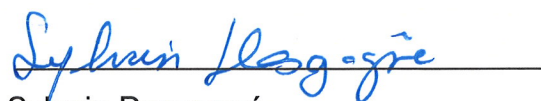
✓ Grief à l'arbitrage.

0006: *Congés fériés comptabilisés dans la semaine de travail :*

✓ Grief à l'arbitrage.

13. LIBÉRATION EMPLOYÉS LORS D'UN DÉCÈS (FUNÉRAILLES)

Vendredi le 4 juin au matin, le surintendant général exploitation faisait part à ses travailleurs, qu'il libérerait tous ceux qui désiraient assister aux funérailles de leur compagnon de travail. 4 employés ont fait les démarches pour être libérés et assister aux funérailles d'Alain Petit. Ces employés avaient compris que la compagnie payait leur journée de travail. Le mot « libéré » pour la plupart des travailleurs veut dire : qu'ils peuvent s'absenter de leur travail et qu'ils ne seront pas pénalisés. La direction va étudier la situation et fera le suivi.



Sylvain Desgagné
Surintendant Ressources humaines



François Plourde
Président du syndicat

GL/

